

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE -SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET

N° D95/²⁰⁴...../PRG/SGG

Portant Nomination du Directeur Général et des
Directeurs Généraux Adjoints de l'Agence Nationale
d'Aménagement des Infrastructures Minières (A.N.A.I.M)

Le Président de la République,

- Vu la loi fondamentale;
- Vu le décret d/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994 portant restructuration du Gouvernement;
- Vu le décret d/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994 portant composition partielle du Gouvernement complété par le décret d/94/079 du 26 Août 1994;
- Vu le décret d/94/159/PRG/SGG du 23 Novembre 1994 portant attributions et organisation du Ministère des Mines et de la Géologie.
- Vu le décret d/95 /169/PRG/SGG du 5 Juin 1995 portant création de l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)

DECRETE

Article 1er: Les cadres dont les suivent sont nommés aux fonctions ci-après au sein de l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures minières:

1. DIRECTEUR GENERAL DE L'ANAIM:

Monsieur Gadiri SOUMAH, Economiste, précédemment Directeur Général de Soloprime

2. DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE L'ANAIM chargé des Opérations
Techniques:

Monsieur Thierno Saidou BALDE, Ingénieur Géophysicien

3. DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE L'ANAIM chargé de l'Administration et des Finances

Monsieur Momo YANSANE, précédemment Chef des services financiers de l'OFAB.

Article 2: Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal officiel de la République

Conakry le 7 Juillet 1995

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lansana Conte', written over a horizontal line.

GENERAL LANSANA CONTE